

COMMUNIQUE DU 22 JUIN 2022

RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE
GOA LCD

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION EN REPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE UCAR

TERMES DE L'OFFRE :

PRIX DE L'OFFRE : 59,15 euros par action UCAR

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

Le calendrier de de la présente offre publique d'achat simplifiée sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément aux dispositions de son règlement général



Le présent communiqué de presse a été établi et diffusé par UCAR (la « **Société** »), en application des articles 231-27 3° et 231-28 I du règlement général de l'AMF.

AVIS IMPORTANT

En application des articles 231-19 et 261-1, 1°, 2°, 4° et II du règlement général de l'AMF, le rapport du cabinet Finexsi, représenté par M. Olivier Péronnet, agissant en qualité d'expert indépendant, est inclus dans la note d'information en réponse.

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de la présente offre publique d'achat, le nombre d'actions UCAR non présentées par les actionnaires minoritaires (à l'exception des actions auto-détenues par UCAR et des actions gratuites qui font l'objet d'un mécanisme de liquidité) ne représenterait pas plus de 10% du capital et des droits de vote d'UCAR, GOA LCD a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions UCAR non présentées à la présente offre publique d'achat (autres que les actions auto-détenues par UCAR et les actions gratuites qui font l'objet d'un mécanisme de liquidité), moyennant une indemnisation égale au prix unitaire de la présente offre publique d'achat (soit 59,15 euros par action UCAR), nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 21 juin 2022, apposé le visa n°22-233 en date du 21 juin 2022 sur la note d'information établie par UCAR en réponse (la « **Note en Réponse** ») à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par GOA LCD (l'« **Initiateur** ») visant les actions de la Société (l'« **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28, I du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'UCAR, ont été déposées auprès de l'AMF le 21 juin 2022 et complètent la Note en Réponse établie par UCAR.

Ces informations ainsi que la Note en Réponse visée par l'AMF sont mises à la disposition du public ce jour et sont disponibles sur le site Internet d'UCAR (www.ucar.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais sur simple demande auprès de la société UCAR, 10, rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne- Billancourt.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. UCAR décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.

A propos de Ucar Mobility Group

Fondé en 2000, UCAR est un spécialiste de la mobilité, à marque UCAR comme en marque blanche, positionné pour répondre aux nouveaux modes de consommation de l'automobile. Face à l'évolution des modes de vie urbains, à la baisse du pouvoir d'achat, et à une prise de conscience écologique croissante, l'offre innovante d'UCAR est basée sur :

- Des tarifs transparents et des prix bas toute l'année au travers de réseaux de proximité.
- Une offre digitale originale permettant au plus grand nombre d'accéder à des véhicules neufs grâce aux revenus du partage.

UCAR regroupe près de 100 collaborateurs directs et 400 personnes travaillant dans l'ensemble des réseaux (franchisés et collaborateurs franchisés). Le Groupe est présent en France avec 437 agences et une flotte de près de 8 000 véhicules. En 2021, le volume d'affaires sous enseigne UCAR et réseaux associés était de 67 M€.

UCAR est coté sur Euronext Growth Paris (FR 0011070457 – ALUCR) depuis le 6 juillet 2011.

Contacts Presse et Investisseurs

UCAR : finance@ucar.fr / Presse – Kingcom – Amina Ennaciri – Tel. 06 50 53 80 03 - a.ennaciri@kingcom.fr